

Agence postale communale de Colembert

27, rue principale
62142 Colembert

Parce que le rythme des Français évolue, La Poste change et s'adapte.

Pour garantir sa présence territoriale et proposer des solutions satisfaisant les principaux besoins de ses clients, La Poste installe une agence postale en concertation avec le conseil municipal de votre commune.

Désormais, vous pouvez retrouver l'essentiel des services postaux et des opérations financières de dépannage à l'agence postale de

COLEMBERT

Ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30

Services disponibles dans votre agence postale communale

• Courrier et colis

- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes Prêt-à-Poster et d'emballages Colissimo
- Fourniture d'autres produits Courrier / Colis sur commande
- Dépôt des objets y compris recommandés
(hors objets sous-contrat, objets en nombre, Chronopost et valeur déclarée)
- Retrait des lettres et colis en instance (hors Poste Restante, valeur déclarée, contre remboursement et Chronopost)
- Services de proximité (contrat de réexpédition du courrier, garde du courrier, abonnement mobilité et Prêt-à-Poster de réexpédition)

• Services financiers (de dépannage)

- Retrait d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire dans la limite de 300 euros, par période de 7 jours glissant
- Paiement de mandat cash, dans la limite de 300 euros par opération
- Transmission au bureau de poste pour traitement selon les règles en vigueur :
 - des versements d'espèces sur CCP et Compte Épargne du titulaire, dans la limite de 300 euros, par période de 7 jours glissants
 - des demandes d'émission de mandat cash, d'un montant maximum de 300 euros
 - des procurations liées aux services financiers
 - des demandes de services liées au CCP.